



Communiqué de presse d'EELV Aude

port de Port-la-Nouvelle : un port sans transition !

Ce vendredi 11 décembre, la Région a validé la constitution de la Société d'Economie Mixte à Objet Particulier (SEMOP) qui s'inscrit dans la continuité du projet de nouveau port à ce jour basé sur un modèle économique obsolète et que nous étions nombreux à souligner lors de l'enquête publique.

Port la Nouvelle, port du futur, port de la transition énergétique... les superlatifs ne manquent pas dans la communication faite par la Région Occitanie. Mais ils ne trompent personne et encore moins les écologistes : l'extension du port est un projet écocide et ruineux. Et dans son état actuel, il est en outre vide de tout sens économique.

Pour remplir ses objectifs financiers, la SEMOP va faire appel à des importations d'hydrocarbures, de l'éthanol du Brésil lié à la déforestation de l'Amazonie, des exportations de céréales et plus surprenant, des importations de blés tendres venus du Canada ! Sans parler des ammonitrates, ces engrais manufacturés responsables de la catastrophe de Beyrouth, et qui pourraient transiter et être stockés à Port la Nouvelle.

Dans cette structure où seule la maximisation des profits prévaut, toutes les activités sont en contradiction avec une vision d'avenir, respectueuse des hommes, de l'environnement et des objectifs de la COP21. Et pourtant, elles sont encouragées par la Région, et donc par l'argent public, au gré de subventions de fonctionnement et d'investissement, de plafonnement des impôts à régler ou de prise en charge intégrale des dragages d'entretien.

Le seul projet d'éolien flottant, ne suffit pas à compenser le reste. C'est toute la copie qu'il faudrait revoir pour adapter ce port aux enjeux climatiques et économiques de demain. Il s'agirait d'en faire un acteur de l'économie locale, circulaire, un producteur d'hydrogène vert ou un pôle de recherche notamment sur les bateaux du futur. Ces solutions ne pourraient de toute façon être qu'une forme de rafistolage permettant d'éviter le pire.